

## ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

### COMMISSION DU GENRE, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET HUMANITAIRE (CGSASH)

#### RAPPORT POUR AVIS

**DOSSIER N° 011 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 2021-010/ PRES DU 06 MAI 2021 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE FINANCEMENT N° 2000003650, SIGNE LE 13 FEVRIER 2021 A N'DJAMENA AU TCHAD ENTRE LE BURKINA FASO ET LE FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE (FIDA), POUR LE FINANCEMENT DU PROGRAMME REGIONAL CONJOINT SAHEL EN REPONSE AUX DEFIS COVID 19, CONFLITS ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES AU BURKINA FASO (SD3C).**

Présenté au nom de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) par le député **Bassibiri Denis TAPSOBA**, rapporteur.

L'an deux mil vingt-deux et le jeudi 09 juin de 18 heures 55 minutes à 19 heures 23 minutes, la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), s'est réunie en séance de travail sous la présidence de la députée Edwige Ninon YAMEOGO/SANKARA, Présidente de ladite commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant ratification de l'ordonnance n° 2021-010/ PRES du 06 mai 2021 portant autorisation de ratification de l'Accord de financement n° 2000003650, signé le 13 février 2021 à N'Djamena au Tchad entre le Burkina Faso et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA), pour le financement du Programme régional conjoint Sahel en réponse aux Défis COVID-19, Conflits et Changements Climatiques au Burkina Faso (SD3C).

Auparavant, la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), saisie pour avis a désigné le député Bassibiri Denis TAPSOBA pour participer aux différentes séances de travail de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond. Ces séances se sont déroulées le mardi 31 mai et le jeudi 02 juin 2022 sous la présidence du député Yves KAFANDO, Président de ladite Commission.

L'ordre du jour des travaux de la Commission a porté sur les points suivants :

- compte-rendu des travaux de la COMFIB,
- appréciation et avis de la commission.

## **I. COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB**

Le rapporteur a présenté le compte-rendu en deux points :

- audition du gouvernement,
- débat général.

## **I.1- Audition du gouvernement**

Le Gouvernement était représenté par monsieur Innocent KIBA, ministre de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques, assisté de ses collaborateurs et des représentants du ministère de la Justice et des Droits Humains, chargé des Relations avec les Institutions.

Le ministre a présenté l'exposé des motifs du projet de loi autour des points suivants :

- introduction ;
- objectifs de développement, bénéficiaires et zones d'intervention du programme;
- description technique du programme;
- montant et conditions du financement ;
- conclusion.

Les informations relatives à ces différents points sont contenues dans le rapport de la COMFIB.

## **I.2- Débat général**

Au terme de l'exposé des motifs du ministre, les commissaires ont exprimé des préoccupations, à travers des questions auxquelles des éléments de réponse ont été apportés.

Parmi ces questions, celles relatives à la prise en compte des personnes déplacées internes dans le projet, l'état d'exécution du projet et son impact sur le quotidien des populations, ont constitué des préoccupations pour la CGSASH.

Les différentes réponses figurent dans le rapport de la COMFIB.

## **II. APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION**

A l'issue du compte-rendu des travaux de la Commission des finances et du budget (COMFIB), des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH).

Pour la Commission, le projet de financement du Programme régional conjoint Sahel en réponse aux Défis COVID-19, Conflits et Changements Climatiques au Burkina Faso (SD3C) vise à renforcer de manière durable la résilience des populations rurales les plus vulnérables de la Région du Sahel afin d'atténuer les effets de la crise COVID-19, les conflits et les changements climatiques.

La Commission estime que la mise en œuvre du présent projet de financement peut :

- favoriser les opportunités économiques et les moyens de subsistance des producteurs ruraux;
- améliorer les conditions de vies et revenus des populations les plus défavorisées;
- renforcer durablement la sécurité alimentaire et les revenus des exploitants agricoles intervenants dans les filières riz, maraîchage, sésame et niébé.

Par conséquent, elle émet un avis favorable à l'adoption du projet de loi.

Toutefois, dans la mise en œuvre de ce projet, la Commission recommande au gouvernement la prise en compte des contraintes sécuritaires pour minimiser les échecs afin d'éviter au budget de l'Etat, les charges d'une dette qui pourrait s'avérer improductive.

Ouagadougou, le 09 juin 2022

**Le Rapporteur**



**Bassibiri Denis TAPSOBA**

**La Présidente**



**Edwige Ninon YAMEOGO/SANKARA**

## LISTE DES DEPUTES

N°	Nom et Prénoms	Fonction
1.	YAMEOGO/SANKARA Edwige Ninon	Présidente
2.	OUEDRAOGO P/ Sosthène	Vice-président
3.	YELKOUNY O. Hermann	1 <sup>er</sup> secrétaire
4.	KANKOUAN Karidia	2 <sup>e</sup> secrétaire
5.	BAZIE Jean Hubert	Membre
6.	COULDIATI S. Prosper	Membre
7.	DAMIEN/YOUL Ini Inkouraba	Membre
8.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO F. M. Pélagie	Membre
9.	LOURE Arouna	Membre
10.	OUEDRAOGO Edmond	Membre
11.	OUEDRAOGO Souleymane	Membre
12.	TAPSOBA Adélaïde Léontine	Membre
13.	TAPSOBA Bassibiri Denis	Membre
14.	ZAONGO Ratoussamba	Membre
15.	KOUANDA Saïdou	Député CAGIDH
<b>PERSONNEL D'APPUI DE LA COMMISSION</b>		
16.	ZERBO Jean Gabriel	Coordonnateur Panel Haut niveau
17.	DIRA Yacouba	Administrateur parlementaire
18.	KERE/NIKIEMA BIBATA	Administrateur parlementaire
19.	BADINI/DIAKITE Mariame	Administrateur parlementaire
20.	OUEDRAOGO T. Nestor	Secrétaire d'adm. parlementaire